

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/N/THA/145

11 avril 2006

(06-1699)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION DE MESURES D'URGENCE

1.	Membre de l'Accord adressant la notification: <u>THAÏLANDE</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:
2.	Organisme responsable: Département des productions animales (DLD)
3.	Produits visés (Prière d'indiquer le (les) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant): Volailles vivantes et carcasses de volailles (SH 0105, 0207, 0407, 0408)
4.	Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable: Suède
5.	Intitulé, langue et nombre de pages du texte notifié: <i>The DLD order on temporary suspension of importation of live poultry and poultry carcasses from the affected country to prevent the spread of Newcastle Disease</i> (Décret du DLD portant suspension temporaire de l'importation de volailles vivantes et de carcasses de volailles en provenance du pays affecté aux fins de la prévention de la dissémination de la maladie de Newcastle) – Disponible en thaï
6.	Teneur: La présence d'un foyer de la maladie de Newcastle ayant été signalée dans le pays susvisé, la Thaïlande estime nécessaire de prévenir l'entrée de cette maladie sur son territoire. L'importation de volailles vivantes et de carcasses de volailles est temporairement suspendue
7.	Objectif et raison d'être: <input type="checkbox"/> innocuité des produits alimentaires, <input checked="" type="checkbox"/> santé des animaux, <input type="checkbox"/> préservation des végétaux, <input type="checkbox"/> protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes, <input type="checkbox"/> protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites
8.	Nature du (des) problème(s) urgent(s) et raison pour laquelle la mesure d'urgence est prise: Mesure d'urgence visant à protéger le secteur national des productions animales
9.	Norme, directive ou recommandation internationale: <input type="checkbox"/> Commission du Codex Alimentarius, <input checked="" type="checkbox"/> Organisation mondiale de la santé animale (OIE), <input type="checkbox"/> Convention internationale pour la protection des végétaux, <input type="checkbox"/> Néant S'il existe une norme, directive ou recommandation internationale, en donner la référence correcte et indiquer brièvement en quoi le texte notifié est différent:
10.	Documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles: -
11.	Date d'entrée en vigueur/durée d'application (le cas échéant): En vigueur depuis le 16 mars 2006

- 12. Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: [X] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national ou adresse, numéro de télécopie et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:**

National Bureau of Agricultural Commodity and Food Standards (ACFS)
Division of Agricultural Commodity and Food Standards Policy
3 Ratchadammern-Nok Avenue, Bangkok 10200
THAÏLANDE

Téléphone: (662) 629 8979

Fax: (662) 629 8978

Site web: www.acfs.go.th

Courrier électronique: sps@acfs.go.th , anutviset@yahoo.com

- 13. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: [X] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national ou adresse, numéro de télécopie et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:**

National Bureau of Agricultural Commodity and Food Standards (ACFS)
Division of Agricultural Commodity and Food Standards Policy
3 Ratchadammern-Nok Avenue, Bangkok 10200
THAÏLANDE

Téléphone: (662) 629 8979

Fax: (662) 629 8978

Site web: www.acfs.go.th

Courrier électronique: sps@acfs.go.th , anutviset@yahoo.com